

# Code de Conduite



le 30 octobre 2020

Version 1.0

# Message de notre CEO



« Chez Trivium Packaging, notre mission est de fournir de manière responsable des solutions d'emballage en métal de qualité aussi élevée et durable que possible afin d'améliorer la vie quotidienne ».

Chers collègues et autres partenaires,

Le présent Code de Conduite contient des principes qui nous donnent des indications sur la manière dont nous devons fonctionner. Chacun d'entre nous doit connaître, comprendre et appliquer ces principes dans son travail quotidien, quel que soit son lieu, sa fonction ou son niveau dans l'entreprise.

Notre culture est issue des valeurs fondamentales suivantes : Passion, Esprit d'équipe et Excellence. Ces valeurs fondamentales nous permettent de respecter nos engagements envers nos clients, partenaires, fournisseurs et intervenants, et de promouvoir un comportement d'entreprise éthique au sein de Trivium Packaging et vis-à-vis des tiers.

Dans un monde en constante évolution, il n'est pas facile d'évaluer les situations et les risques qui y sont associés. Il faut du courage pour agir avec intégrité au-delà du simple respect des lois et des règlements. Le présent Code de Conduite nous aide à faire les bons choix. Nous devons tous respecter ce Code et nous engager à atteindre le plus haut niveau d'intégrité et de loyauté.

En suivant ce Code, vous aidez Trivium à rester fidèle à ses engagements en maintenant sa crédibilité, sa compétitivité et un excellent environnement de travail.

Si vous avez des questions, j'encourage chacun de vous à s'adresser à notre équipe « Legal & Compliance » afin d'obtenir des conseils.

Merci pour votre dévouement.

Cordialement.

**Michael Mapes,**  
Chief Executive Officer

# Table des matières

Pourquoi notre Code de Conduite est important	4
Nos Valeurs Fondamentales	5
Qu'est-ce qui est attendu ?	6
Comment faire part d'une préoccupation ?	7

## Nos principes directeurs :



Assurer la marche de l'entreprise de manière équitable et honnête

8



Protéger les personnes et l'environnement

14



Se traiter mutuellement avec respect

16



Sécuriser les informations et les actifs de l'entreprise

20



# Pourquoi notre Code de Conduite est important

Le présent Code de Conduite est destiné à nous aider à « faire ce qui est nécessaire, de la bonne manière, au bon moment et pour la bonne raison ! »

Ce Code s'applique à tous ceux qui travaillent pour Trivium, des collaborateurs aux contractants, mais aussi en passant par les intermédiaires œuvrant en notre nom ou pour notre compte (par exemple, les agents, les consultants), où que ce soit dans le monde.

Il ne décrit pas toutes les lois, pratiques ou politiques qui s'appliquent à vous, mais énonce des règles qui couvrent les pratiques éthiques pouvant parfois aller au-delà de ce qui est strictement requis par la loi. Nous vous invitons également à lire les guides à l'intention de nos collaborateurs ainsi que nos autres politiques et procédures. Nous devons nous conformer à toutes les lois, règles et réglementations nationales et internationales qui régissent nos activités. Certaines lois nationales peuvent parfois différer des principes énoncés dans le présent document. Si tel est le cas, toute déviation doit être approuvée au préalable par notre Chief Legal Officer.

Si vous ne trouvez pas de réponse claire à une question, faites preuve de discernement et parlez-en avec votre manager, si nécessaire. Et, si vous êtes un manager, vous devez également montrer le bon exemple. Aidez votre équipe à comprendre comment vivre nos principes.

Il nous incombe à tous de nous familiariser avec notre Code de Conduite, de le respecter et de transmettre ses valeurs dans nos relations avec ceux qui travaillent avec et pour nous. Nous attendons le même niveau d'engagement de la part de nos clients, fournisseurs et autres tiers avec lesquels nous exerçons notre activité.

Afin de s'assurer du respect de notre Code de Conduite, votre RH local vous demandera de remplir et de signer une attestation de conformité, comme prévu à l'annexe B du présent Code de Conduite (toutes les annexes sont disponibles en interne pour nos collaborateurs sur le portail « Legal & Compliance »). Les collaborateurs ayant certaines responsabilités managériales peuvent également être invités à renouveler régulièrement leur certification, car leur rôle peut être particulièrement exposé aux risques de non-conformité.

Il faut savoir que le non-respect du présent Code de Conduite peut entraîner pour le contrevenant des sanctions disciplinaires, voire même un licenciement, et sera signalé aux autorités compétentes, le cas échéant.

Pour toute question spécifique, veuillez vous adresser à votre key global contact (voir l'annexe A du présent Code, disponible en interne sur l'intranet « Legal & Compliance »).

Si vous souhaitez obtenir toute information supplémentaire concernant tout aspect de ce Code, ou si vous avez toute question d'ordre général, veuillez contacter :

**Charlotte van Meer**  
Chief Legal Officer

**Maruschka Graham**  
Senior Legal Counsel Compliance & Competition

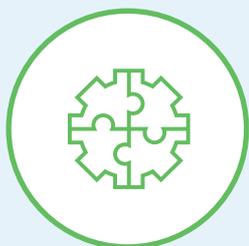
Vous pouvez également écrire à  
**[legalandcompliance@triviumpackaging.com](mailto:legalandcompliance@triviumpackaging.com)**

# Nos Valeurs Fondamentales



## Passion

Chaque jour, nous nous efforçons d'avoir un impact positif sur Trivium et la société. Nous agissons avec enthousiasme, ambition, engagement et responsabilité.



## Esprit d'équipe

Avec la sécurité comme priorité absolue, nous puisons notre force dans la collaboration. Nous le faisons avec humilité, confiance, intégrité et ouverture.



## Excellence

Nous aspirons à façonner notre industrie grâce à des performances de niveau mondial et à une création de valeur exceptionnelle de la part de tous nos intervenants.

Nos Valeurs Fondamentales définissent notre identité, façonnent notre culture et nous inspirent dans le but d'établir le succès de notre entreprise. Elles nous poussent à faire les bons choix et sont ancrées dans nos principes directeurs.

### Principe 1

**Assurer la marche de l'entreprise de manière équitable et honnête**

### Principe 2

**Protéger les personnes et l'environnement**

### Principe 3

**Se traiter mutuellement avec respect**

### Principe 4

**Sécuriser les informations et les actifs de l'entreprise**



# Quelles sont les attentes ?

## Vous avez la parole !



Pour obtenir des conseils, veuillez vous adresser à Legal & Compliance

### Qu'est-ce qui est attendu ?

- Respecter la loi et notre Code de Conduite
- Défendre nos valeurs fondamentales et nos principes directeurs
- Donner l'exemple, comprendre les risques liés à votre rôle et comment les gérer
- Signaler tout manquement
- Demander conseil en cas de doute
- Suivre une formation sur la conformité lorsque vous y êtes invité
- Veiller à ce que tout contractant, agent ou consultant tiers connaisse notre Code de Conduite et soit tenu de le respecter

### Lorsque vous êtes confronté à une question à laquelle vous ne trouvez pas de réponse claire, demandez-vous :

- Est-ce que je comprends les risques ?
- Est-ce légal ?
- Est-ce conforme à la loi et à notre Code de Conduite ?
- Est-ce juste et honnête ?
- Est-ce que cela semble bien pour Trivium Packaging et pour moi-même ?
- Est-ce que je me sentirais bien si cela apparaissait dans les médias ?

**Si l'une des réponses est NON, ne vous engagez pas et signalez-le si nécessaire.**



N'enquêtez jamais par vous-même.



## Comment faire part d'une préoccupation ?

Si vous êtes confronté à une décision difficile ou si vous êtes témoin ou avez soupçon d'une violation des règles énoncées dans notre Code de Conduite, veuillez prendre contact avec votre manager ou le RH local. Si vous avez connaissance d'une infraction, il est de votre devoir de la signaler. Nous vous encourageons à exprimer vos préoccupations de manière directe en privilégiant ces voies de signalement internes.

Toutefois, si pour une raison quelconque vous ne vous sentez pas à l'aise de le faire, vous pouvez le signaler de manière anonyme et confidentielle en appelant notre hotline ou en visitant le site web de signalement de la hotline (pour les instructions, cf. annexe C du présent Code disponible sur l'intranet « Legal & Compliance »). Ces outils de signalement sont hébergés en externe par Navex, un prestataire de services spécialisé, sur un site appelé EthicsPoint.

Les allégations signalées feront l'objet d'une enquête par les membres compétents de notre Compliance Committee, qui est composé de représentants importants de nos fonctions clés. Ces membres peuvent choisir d'être assistés par une personne de leur équipe ou d'externaliser l'enquête à des conseillers externes si cela semble approprié. N'enquêtez jamais par vous-même.

Les enquêtes seront menées avec le plus haut degré d'intégrité, de confidentialité et d'impartialité, et de manière adéquate et en temps voulu. S'il est établi qu'une violation a été commise, des sanctions correctives et/ou disciplinaires nécessaires seront prises et des poursuites judiciaires seront engagées, le cas échéant.

Aucune mesure disciplinaire ni aucune forme de représailles ne sera prise à l'encontre d'un collaborateur qui a fait part de ses préoccupations en toute bonne foi, même si le signalement s'avère infondé.



Pour obtenir des conseils, veuillez vous adresser à Legal & Compliance

# Assurer la marche de l'entreprise de manière équitable et honnête

- Nous luttons contre les pots-de-vin & la corruption
- Nous ne mélangeons pas les intérêts commerciaux et personnels
- Nous agissons de manière équitable et honnête envers nos concurrents
- Nous encourageons la responsabilité sociale
- Nous respectons les restrictions commerciales

Trivium Packaging s'engage à agir de manière équitable et honnête, que ce soit avec ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs ou d'autres tiers.

# Qu'est-ce qu'un pot-de-vin ?

Un pot-de-vin est un paiement en espèces ou en nature, y compris sous forme de biens, de voyages, de services, de l'utilisation de biens d'une autre entité, fait à quelqu'un dans le but d'obtenir un traitement de faveur de la part de cette personne ou d'un tiers.

## 1. Lutte contre la corruption

Dans le cadre de son engagement en faveur de pratiques commerciales éthiques, Trivium ne tolère aucune forme de corruption et exige que tous ses collaborateurs, fournisseurs et tiers travaillant en son nom connaissent et respectent les lois nationales anti-corruption des pays où nous opérons, y compris les deux lois suivantes qui ont un impact plus large sur notre activité : le US Foreign Corrupt Practices Act (« FCPA ») et le UK Bribery Act (« UKBA »).

En vertu du FCPA et de l'UKBA, Trivium peut être tenu pénalement responsable si une personne qui nous fournit des services paie un pot-de-vin en notre nom.

En règle générale, VOUS NE DEVEZ PAS offrir ni accepter de pots-de-vin soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, par exemple un agent, un représentant ou un intermédiaire.



### Paiements de facilitation

Les paiements de facilitation sont des petits paiements ou des honoraires demandés par des fonctionnaires sans aucun fondement juridique afin d'accélérer ou faciliter la réalisation d'une action administrative de routine (comme la fourniture d'un visa ou une opération de dédouanement).

Dans certains pays, il peut être normal d'effectuer ces paiements, bien qu'ils y soient néanmoins souvent illégaux. Trivium n'autorise aucun paiement de facilitation.

### Agents, représentants et intermédiaires

Les agents, représentants et intermédiaires engagés pour représenter les intérêts de Trivium doivent se conformer à notre Code de Conduite et des accords appropriés doivent être mis en place à cet effet. Le cas échéant, il peut également être demandé aux agents, représentants et intermédiaires de certifier régulièrement leur conformité.

Avant d'engager un tiers, il convient de procéder à un examen approfondi des risques afin de déterminer si :

- le recours à une telle personne est nécessaire ;
- la personne envisagée convient à la fonction (y compris en référence à son expérience et à un conflit d'intérêts éventuel) ; et si
- la rémunération envisagée est appropriée.

Pour tous les tiers établis ou fournissant des services pour nous dans un pays où l'indice de perception de la corruption (Corruption Perception Index) est inférieur à 50 (tel que déterminé par Transparency International : cf. <https://www.transparency.org/>) ou si des fonctionnaires ou des lobbyistes sont impliqués, le processus de diligence raisonnable doit être effectué sous la supervision du service « Legal & Compliance ».

Assurer la marche de l'entreprise de manière équitable et honnête



# Les pots-de-vin peuvent prendre toutes formes et toutes proportions

## Exemples de pots-de-vin et d'obligations de déclaration

**Les pots-de-vin impliquent souvent le versement de sommes d'argent mais peuvent également inclure d'autres avantages ou bénéfices, tels que :**

- des cadeaux extravagants, des frais de représentation ou de voyage, en particulier lorsqu'ils sont disproportionnés, fréquents ou fournis dans le cadre de négociations commerciales en cours ;
- des prêts, des garanties de prêts ou d'autres extensions de crédit ;
- la fourniture d'un contrat/d'une sous-traitance à une personne liée à une personne impliquée dans l'attribution d'un contrat principal ; et
- des donations à des œuvres politiques ou caritatives faites à un tiers liées à, ou à la demande de, quelqu'un avec qui nous sommes en relation d'affaires.

## Que faire si ?

- Si vous vous trouvez dans l'une de ces situations ou si vous connaissez quelqu'un qui se livre à de tels comportements, veuillez en informer immédiatement le service « Legal & Compliance » ainsi que votre manager ou le service RH local.
- Nous comprenons que des cadeaux, des marques d'hospitalité et des dons modestes peuvent favoriser de bonnes relations d'affaires. Toutefois, si la valeur totale de ces derniers dépasse une valeur nominale ou perçue de 150,- € (ou l'équivalent) sur une période de douze mois, vous devez obtenir l'approbation de votre RH local qui l'enregistrera dans un registre central.
- L'approbation des services RH et « Legal & Compliance » est nécessaire pour tout cadeau et marque d'hospitalité impliquant un fonctionnaire ou un employé du gouvernement, quelle qu'en soit la valeur.



## 2. Gestion de conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts est une situation (i) qui présente un risque d'interférence de l'intérêt personnel ou (ii) qui crée une apparence d'irrégularité pouvant remettre en cause la confiance dans l'objectivité des décisions commerciales de Trivium. Les décisions que vous prenez chez Trivium ne doivent pas être influencées par des considérations personnelles telles que les relations ou les intérêts extérieurs de vous-même, de votre famille ou de vos amis.

Il est donc essentiel d'identifier tout conflit d'intérêt potentiel et de le gérer efficacement.

À cet effet, chacun doit déclarer les conflits d'intérêts réels ou potentiels, que vous pensiez ou non qu'ils influencent réellement votre décision, en particulier si vous êtes impliqué dans la passation de marchés, l'achat ou la vente. Toute participation à des activités politiques pendant votre temps libre doit également être signalée. La déclaration doit être faite au service « Legal & Compliance ».

## 3. Respect de la libre concurrence

Trivium soutient un marché concurrentiel tout en adhérant à la fois à la lettre et à l'esprit des lois sur la concurrence/antitrust dans toutes les juridictions où nous sommes en relation d'affaires. Les lois sur la concurrence/antitrust sont conçues afin de protéger la libre entreprise et la concurrence loyale.

Nous adoptons une position très stricte en matière de respect de ces lois et ne tolérons aucune violation de celles-ci. Par conséquent, nous devons les respecter et ne nous engager dans aucun accord, entente ou arrangement, explicite ou implicite, formel ou informel, qui restreint ou vise à restreindre la concurrence.

## L'exemple le plus grave d'un accord anticoncurrentiel est une entente qui consisterait en des accords ou des arrangements avec des concurrents pour :

- fixer les prix de vente ou d'achat (« **fixation des prix** ») ;
- fixer d'autres conditions de vente ou d'achat ;
- restreindre la capacité ou la production ;
- s'abstenir de fournir un produit ou un service ;
- diviser des marchés, des clients ou des territoires ;
- convenir de qui devrait remporter des marchés ou des appels d'offres (« **bid-rigging** ») ; ou
- exclure les entreprises concurrentes du marché.



Pour obtenir des conseils, veuillez vous adresser au département Legal & Compliance

Assurer la marche de l'entreprise de manière équitable et honnête



# Quelques règles à respecter :

- ne permettez pas aux nouveaux arrivants de partager des informations confidentielles sur les concurrents ;
- n'échangez pas avec des concurrents directement ou indirectement (par l'intermédiaire de fournisseurs ou d'autres intermédiaires), et notez que des règles spécifiques s'appliquent aux réunions avec des concurrents dans le cadre d'associations professionnelles ;
- n'abusez pas d'une potentielle position dominante, et
- n'imposez pas de restrictions aux fournisseurs ou aux clients.



#### 4. Promotion de la responsabilité sociale dans la chaîne de valeur

Nous encourageons les autres entreprises à mettre en œuvre des normes de responsabilité sociale appropriées dans le cadre de leurs décisions d'achat. Notre politique consiste à promouvoir les bonnes pratiques en matière d'éthique, sociale, environnementale, de santé et de sécurité et d'égalité des sexes dans les autres entreprises.

##### Approvisionnement en métal dit « conflict free »

Nous nous sommes engagés à garantir un approvisionnement en métal ne provenant pas d'une zone de conflit, au sens de l'article 1502 de la loi américaine dite « Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act » relatif aux minerais provenant de zones de conflit. Cette loi considère comme des minerais provenant d'une zone de conflit (comme la cassitérite utilisée dans la production de métal) certains minerais provenant de la République Démocratique du Congo ou des pays voisins. Nos fournisseurs de matériaux contenant de l'étain doivent ainsi démontrer la traçabilité et la fiabilité des matières premières qu'ils nous vendent.

##### Respect des droits de propriété

Notre politique consiste à promouvoir le respect des droits de propriété et à ne pas pratiquer des activités pouvant constituer une violation de ces droits, comme la contrefaçon et le piratage.

##### Responsabilité durable permanente au sein de notre Supply Chain

Dans un contexte où la dynamique du marché, les réglementations et les exigences sont en constante évolution, il est difficile pour les entreprises de trouver le bon équilibre. La rareté de l'offre, la demande des marchés émergents et les pressions exercées par les coûts doivent être mises en balance avec le soutien à la réduction de la consommation d'énergie et des déchets. Nous surveillons et mesurons étroitement les risques et les possibilités liés à l'approvisionnement de nos matériaux.

Nous cherchons à travailler avec des entrepreneurs et des fournisseurs qui contribuent au développement durable et sont responsables sur le plan économique, environnemental et social.

La pertinence et la responsabilité d'un fournisseur en termes de protection de l'environnement dépendent essentiellement de son type d'activités (par exemple, production, services, travail sur des projets) et des ressources utilisées. Nous classons donc nos fournisseurs en fonction de leur impact sur l'environnement.

#### 5. Respect des restrictions commerciales

Certains pays ont mis en place des contrôles commerciaux qui limitent certaines transactions commerciales et la circulation des marchandises à travers les frontières. Nous devons nous conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de contrôle des importations et des exportations. Il nous incombe à tous de déterminer si nos activités sont soumises à des contrôles spéciaux et, le cas échéant, de les respecter.

Chaque site opérationnel est également responsable de la tenue des dossiers d'importation, d'exportation et de douane conformément aux lois et à nos directives applicables et doit fournir des informations précises et véridiques aux douanes et aux autres autorités compétentes.

Le non-respect de ces lois pourrait entraîner des amendes, des retards, la saisie de biens ou la perte de tout privilège d'exportation ou d'importation, ainsi que des dommages à notre réputation, voire des peines d'emprisonnement pour les particuliers. Il est donc essentiel que vous connaissiez les exigences et la façon dont elles s'appliquent à votre rôle. De cette manière, vous contribuez à soutenir nos relations d'affaires à l'international.



Pour obtenir des conseils, veuillez vous adresser au département Legal & Compliance



# Protéger les personnes et l'environnement

- Nous offrons un environnement sain et sûr
- Nous suivons les procédures de santé et de sécurité

A photograph showing two women from the chest up. The woman on the left is wearing a dark blue polka-dot shirt and a light blue surgical mask. The woman on the right is wearing a white ribbed sweater and a light blue surgical mask. They are shaking hands. The background is a blurred office or meeting room.

Trivium Packaging s'engage à adopter des pratiques environnementales responsables qui réduisent au minimum notre impact sur l'environnement, protègent la sécurité et la santé de nos collaborateurs et du public, et favorisent la durabilité de nos produits et de nos activités.



# Les collaborateurs sont encouragés à participer au processus d'évaluation du risque

## 1. Se protéger soi-même et protéger les autres

Trivium s'efforce de prévenir les accidents, les risques de blessures au travail et les maladies professionnelles en apportant la formation et le soutien nécessaire aux collaborateurs, fournisseurs, contractants et visiteurs. Tous doivent respecter et maintenir les règles de santé et de sécurité, telles qu'elles s'appliquent dans les locaux concernés.

Nous pensons qu'il est essentiel que tous les collaborateurs soient impliqués dans la création d'un lieu de travail collectif sûr et, plus généralement, d'un environnement de travail sûr.

Trivium s'engage à promouvoir les principes et les pratiques « d'amélioration constante » en s'efforçant d'appliquer les normes et les pratiques exigeantes en matière d'environnement, de santé et de sécurité (« EHS ») pour les membres de l'équipe, les clients, les visiteurs, les fournisseurs et les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons.



Tout système de gestion de la sécurité se base sur un processus solide d'évaluation du risque. Ce processus exige que le risque soit identifié, quantifié et suivi et que des contrôles de gestion des risques soient mis en place.

Le processus des enseignements tirés fournit également un apport au processus d'évaluation du risque. En général, les risques traités concernent les machines, les tâches professionnelles, la manipulation, l'utilisation et l'exposition aux produits chimiques, et l'environnement de travail tel que le bruit, l'éclairage ou la chaleur. Chaque usine doit créer et tenir un registre des risques. Les collaborateurs sont encouragés à participer au processus d'évaluation du risque.

Nous avons tous la responsabilité de signaler rapidement les accidents, les blessures ou les maladies professionnelles, ainsi que les pratiques ou conditions dangereuses à notre manager ou RH.



Pour obtenir des conseils, veuillez vous adresser au département Sustainability



# Engagés à réduire notre empreinte



## 2. Réduire l'empreinte écologique de nos activités et de nos produits

Nous améliorons en permanence la protection de l'environnement et faisons preuve de responsabilité environnementale par (i) des systèmes de gestion de l'environnement, (ii) le respect de toutes les réglementations environnementales applicables et (iii) la participation de nos intervenants.

### Notre objectif est :

- d'assurer une conformité matérielle aux permis environnementaux et d'exploitation, ainsi qu'aux autres exigences environnementales réglementaires ;
- de prévenir les incidents entraînant des conséquences environnementales ; et
- d'assurer de bonnes pratiques environnementales et une amélioration continue par les systèmes de gestion environnementale de nos installations, y compris, mais sans s'y limiter :
  - (i) l'analyse des causes profondes,
  - (ii) l'examen par un tiers des ajustements mis en œuvre ; et
  - (iii) et le compte rendu régulier des évolutions. Nos usines sont régulièrement contrôlées par des auditeurs internes et externes (entre autres SEDEX et ISO) et nous assurons un suivi rapide des recommandations suggérées.



Nous évaluerons et réduirons en permanence la consommation d'énergie et de matières premières et les remplacerons par des matériaux ou des énergies renouvelables lorsque cela sera possible.



### **Nous nous efforcerons de réduire continuellement l'empreinte écologique de nos activités :**

- en diminuant les émissions des procédés (telles que les gaz à effet de serre, les COV, le bruit, l'odeur) ;
- renforçant la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles (telles que l'eau, l'énergie, les matières premières) ; et
- minimisant les déchets et en empêchant leur mise en décharge. Nous considérons la réduction de notre empreinte matérielle et non matérielle à la fois comme une exigence et une opportunité. Notre objectif est d'améliorer et de développer l'économie circulaire grâce à des matériaux recyclables à l'infini.

Nous nous sommes engagés à améliorer la sécurité de l'eau en garantissant un accès durable à des quantités suffisantes d'eau de qualité acceptable afin d'assurer la subsistance, le bien-être des personnes et le développement socio-économique. Nous utiliserons les ressources en eau de manière responsable afin d'atténuer la pénurie croissante d'eau dans le monde.

Nous évaluerons et réduirons en permanence la consommation d'énergie et de matières premières et les remplacerons par des matériaux ou des énergies renouvelables lorsque cela sera possible.

Nous identifierons et surveillerons les risques et l'impact environnemental liés à nos produits durant nos processus de production ainsi que tout au long de leur cycle de vie, et nous chercherons des possibilités de les réduire. Dans ce contexte, nous partageons les connaissances, l'expertise et l'expérience pertinentes avec nos fournisseurs, nos clients et d'autres parties. Nous fournissons à nos clients et au grand public des informations claires sur les aspects environnementaux et de sécurité de nos produits et de nos processus de production.



Pour obtenir des conseils, veuillez vous adresser au département Sustainability

# Se traiter mutuellement avec respect

- Nous respectons les droits de l'Homme et du travail
- Nous traitons les gens avec dignité et respect
- Nous recrutons sur la base de l'égalité des chances
- Nous gérons les collaborateurs de manière équitable et soutenons le développement de carrière
- Nous protégeons les données personnelles

Trivium est un employeur souscrivant au principe de l'égalité des chances qui soutient une main-d'œuvre diversifiée à tous les niveaux et dans toutes les fonctions. Notre objectif est de favoriser et de maintenir un environnement de travail ouvert et professionnel qui respecte les droits fondamentaux de l'Homme et du travail.





## 1. Respect des droits fondamentaux de l'Homme et du travail

Trivium respecte la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et s'engage à respecter et à soutenir les principes fondamentaux des droits de l'Homme, à savoir :

- **des droits inhérents**, qui appartiennent à chaque individu en tant qu'être humain ;
- **des droits inaliénables**, auxquels on ne peut renoncer et dont on ne peut être privé par les gouvernements ou toute autre institution ;
- **des droits universels**, qui s'appliquent à tout individu indépendamment de son statut ;
- **des droits indivisibles**, car aucun d'eux ne peut être ignoré ; et
- **des droits interdépendants**, car l'exercice d'un droit contribue à promouvoir celui des autres droits.

Trivium respecte également la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (« OIT ») relative aux Droits et Principes Fondamentaux au Travail ainsi que la Déclaration de Principes Tripartite de l'OIT sur les Entreprises Multinationales et la Charte Sociale.



Aux termes de ces principes, Trivium soutient, entre autres, la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de fonctions.

Nous n'autorisons pas le travail des enfants, et par conséquent avons mis en place les mesures suivantes :

- Nous vérifions l'âge des candidats et des collaborateurs au moment du recrutement, et produisons régulièrement des rapports afin de vérifier la conformité en matière d'âge minimal ;
- Nous vérifions le statut juridique de tous les collaborateurs au moment du recrutement ;
- Nous n'embauchons pas de collaborateurs au-dessous de l'âge minimal légal tel que défini par la législation locale ;
- Nous n'embauchons des collaborateurs âgés de moins de 18 ans que dans des zones non risquées tel que défini par la législation ; et
- Nous exigeons des tiers et des collaborateurs en CDD ou sous contrat travaillant pour Trivium ou dans les locaux de Trivium qu'ils adhèrent strictement à la législation locale en matière de travail des enfants et de travail forcé.

## 2. Conditions générales de travail et protection sociale

Les conditions de travail, les salaires et les autres formes de rémunération doivent respecter la législation nationale et être conformes aux normes internationales de travail applicables. Le cas échéant, les systèmes de rémunération seront transparents, y compris la procédure et les critères utilisés, et communiqués à l'ensemble des collaborateurs concernés.

Trivium doit offrir à ses collaborateurs dans ses établissements des conditions de travail décentes quant aux salaires, au temps de travail, au repos hebdomadaire, aux congés, à la santé et à la sécurité, à la maternité et à l'aptitude à concilier le travail avec les responsabilités familiales.

Trivium doit assurer la protection sociale des collaborateurs selon le régime existant dans le pays où la société exerce ses activités et payer les heures de travail supplémentaires conformément à la réglementation applicable ou aux conventions collectives.

Trivium promeut la santé et le bien-être par ses programmes de soin et ses opportunités de mobilité professionnelle.

Se traiter mutuellement avec respect

# Égalité des chances pour tous les collaborateurs



Garantir un environnement de travail dépourvu de tous types de harcèlement.

### 3. Pratiques équitables en matière d'emploi

Trivium respecte, valorise et accueille la diversité au sein de sa main-d'œuvre, au-delà du simple respect des lois et règlements. Notre politique consiste à respecter l'égalité des chances pour tous les candidats à l'embauche et les collaborateurs sans considération de critères tels que la race, la couleur de peau, la religion, le sexe, la nationalité, l'ascendance, l'âge, le handicap, l'état civil ou l'orientation sexuelle.

Trivium s'engage à garantir un environnement de travail dépourvu de tous types de harcèlement, et ne tolérera aucune forme de harcèlement de ses collaborateurs par les dirigeants ou les collègues.

Trivium adopte une politique de tolérance zéro en matière de violence. Le terme de violence inclut la violence physique, le harcèlement, l'intimidation, la contrainte, l'utilisation d'armes et la menace de se livrer aux activités visées ci-dessus.





Nous nous engageons à fournir un environnement de travail sûr et productif cet environnement de COVID-19.

#### 4. Consommation d'alcool ou de drogues

Trivium s'engage à fournir un environnement de travail sûr et productif, exempt de l'influence de l'alcool, des drogues illégales et d'autres produits chimiques ou substances susceptibles d'altérer l'esprit ou les performances. Il est strictement interdit d'utiliser, de vendre, de fabriquer, d'acheter, de transférer, de posséder ou d'être sous l'influence de l'alcool ou de drogues pendant le temps de travail.

#### 5. Respect des lois en matière de vie privée

La vie privée et la protection des données personnelles constituent un droit fondamental. La protection des données personnelles de nos collaborateurs et partenaires commerciaux fait partie de nos engagements, notamment compte tenu du développement des technologies de communication et de l'information.

Si vous avez accès à des données personnelles ou devez les traiter, vous devez vous conformer aux exigences du Règlement Général Européen sur la Protection des Données (« RGPD »), et aux lois locales applicables en matière de protection de la vie privée qui complètent le RGPD, ou à toute autre loi sur la protection de la vie privée qui pourrait être applicable.

Les informations à caractère personnel peuvent comprendre les informations concernant un individu, notamment le nom, le numéro d'identification, les données de localisation, les identifiants en ligne ou un ou plusieurs facteurs spécifiques à l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale (« Données à caractère personnel »).

Si vous avez connaissance d'un incident de sécurité touchant la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité de données à caractère personnel détenues par Trivium, tel qu'un accès ou une divulgation non autorisée par un tiers, vous devez le signaler immédiatement au service « Legal & Compliance ».



Pour obtenir des conseils, veuillez vous adresser au département RH

# Sécuriser les informations et les actifs

- Nous suivons des pratiques comptables justes et précises
- Nous tenons des registres complets, précis et opportuns afin de garantir que nos transactions commerciales soient correctement reflétées
- Nous maintenons des processus et des contrôles solides afin de protéger nos actifs
- Nous protégeons les informations confidentielles et empêchons les délits d'initiés
- Nous protégeons la propriété et l'image de notre entreprise
- Nous luttons contre la fraude

Chaque collaborateur est responsable de la protection de nos actifs, qu'ils soient physiques (par exemple les bâtiments, les équipements, les machines, les véhicules et les produits) ou immatériels (par exemple les informations confidentielles, la propriété intellectuelle).





## 1. Garantir des pratiques justes et précises en matière de comptabilité et de tenue de registres

Des documents commerciaux précis, opportuns et complets sont essentiels à la gestion de Trivium et au maintien et à la sauvegarde de la confiance des investisseurs. Des registres commerciaux précis et complets sont nécessaires afin de fournir aux actionnaires, au public et aux autorités des informations financières et autres complètes, justes, opportunes, exactes et compréhensibles. Par conséquent, tous les livres, registres et comptes de Trivium doivent refléter de manière complète, précise et équitable notre actif, notre passif et nos transactions sur la base de processus et de contrôles commerciaux solides.

Chaque collaborateur est responsable de veiller à ce que tous les livres, registres, documents et comptes sous son contrôle soient complets, opportuns, correctement étayés, vérifiables et reflètent avec précision toutes les transactions commerciales, tant en interne qu'en externe.

Chacun, quelle que soit sa fonction, doit s'assurer que les informations que nous rapportons et enregistrons sur notre travail soient exactes et complètes. Il s'agit notamment des informations que nous communiquons sur les notes de frais, les données relatives aux ventes, les données de production, les contrats, les rapports mensuels et trimestriels et autres registres de l'entreprise.

Nous suivons des règles et des directives internes sur la création de documents ainsi que sur la conservation des documents.



Pour obtenir des conseils, veuillez vous adresser au département Finance / Legal & Compliance

## 2. Protection des informations confidentielles et prévention des délits d'initiés

Les informations confidentielles concernant Trivium (c'est-à-dire les informations non connues du grand public) ne doivent être divulguées à personne en dehors de Trivium, sauf dans le cadre de la conduite de nos relations d'affaires. Si un objectif commercial légitime autorise la divulgation d'informations confidentielles de Trivium à des personnes étrangères à Trivium, il est important de s'assurer que le destinataire connaisse la nature confidentielle de ces informations et que des garanties appropriées soient mises en place (par exemple, des accords de confidentialité).

Vous pouvez également, de temps à autre, avoir accès à des informations qui soient de nature telle qu'un investisseur raisonnable les jugerait importantes pour décider d'acheter, de détenir ou de vendre un titre.

Ces informations sont connues sous le nom « **informations non publiques importantes** ».

### Exemples :

- Résultats financiers non publiés ;
- Projets non rendus publics d'acheter une autre société ou de vendre un bien ou une activité ;
- Annonces prévues de produits clés ;
- Important litige en cours ou à venir ;
- Le gain ou la perte d'un client ou fournisseur important ; et
- Changements au niveau de la haute direction.

Les lois sur les valeurs mobilières fédérales des États-Unis et le Règlement européen sur l'abus de marché imposent des restrictions sur les opérations réalisées sur les obligations et les titres (également appelés actions) d'une société. Ces restrictions concernent les obligations et les titres de participation qui ont été émis ou pourraient être émis à l'avenir, cotés ou non, par des personnes ayant accès à des informations matérielles non publiques.

Nous sommes tenus d'identifier ces informations matérielles non publiques et de tenir des listes de personnes ayant accès à ces informations afin de réglementer leur divulgation. Si votre nom est ajouté à une liste, vous en serez informé. Il vous sera demandé de prendre connaissance de vos obligations de confidentialité et de confirmer que vous comprenez les restrictions qui vous interdisent de négocier des obligations ou des titres de sociétés.

Sécuriser les informations et les actifs de l'entreprise



# Nous avons tous un rôle à jouer dans la lutte contre la fraude

## 3. Maintien de processus et de contrôles solides pour protéger nos actifs

Notre politique est de veiller à ce que les transactions et autres accords conclus par Trivium Packaging B.V. et l'une de ses filiales ne soient réalisés que par les personnes autorisées à le faire. À cet effet, des seuils et des limites d'approbation ont été fixés dans notre politique de délégation de pouvoirs et il vous incombe de demander les approbations appropriées en fonction du type de transaction ou de contrat.

En outre, les documents juridiquement contraignants doivent être signés par ou au nom d'une entité du groupe Trivium Packaging conformément à la politique de signature. Ladite politique de signature s'applique en plus de la politique de délégation de pouvoirs. Rien dans cette politique de signature ne remplace la nécessité d'une approbation interne appropriée, conformément à la politique de délégation de pouvoirs, lorsqu'une telle approbation est requise.

## 4. Lutte contre la fraude

Trivium ne tolère aucun cas de fraude commis par un collaborateur, y compris les directeurs et les cadres, ou par un tiers.

Le terme « fraude » désigne toute action ou omission, qu'elle soit tentée ou avérée, pouvant induire en erreur ou tromper, ou ayant vocation à induire en erreur ou tromper, toute personne aux fins d'obtenir un avantage indu et/ou entraînant une perte financière injustifiée pour Trivium.

### Exemples :

- **Détournement d'actifs** : un vol ou une utilisation impropre ou non autorisée des actifs de Trivium, tels que les fonds, les produits et les provisions de Trivium, y compris les rebuts et la propriété intellectuelle ;
- **Comptabilité et information financière erronée** : une fausse déclaration ou une omission d'informations importantes effectuée volontairement dans les rapports ou les livres comptables de Trivium ;
- **Usurpation d'identité** : toute action visant à se faire passer pour un collaborateur ou fournisseur de Trivium, tel qu'une falsification de document, afin d'obtenir des informations ou un paiement indu par tout moyen, y compris la falsification de coordonnées bancaires ;



- **Actions informatiques malveillantes :** toute cyberattaque ou tout accès non autorisé aux systèmes informatiques de Trivium ;
- **Non-conformité :** toute infraction intentionnelle à l'une des politiques de Trivium, y compris notre politique en matière de frais de voyage.

Identifier les fraudes dès le début permet à Trivium d'agir rapidement et de mettre sans tarder en œuvre des actions permettant d'atténuer d'éventuelles répercussions. Si vous soupçonnez ou identifiez une fraude, vous devez le signaler immédiatement à votre manager, directeur financier et/ou Legal & Compliance.

À la suite d'une enquête interne, Trivium prendra rapidement les mesures juridiques et disciplinaires appropriées en cas de fraude ou de tentative de fraude.

## 5. Protection de notre propriété intellectuelle

Notre portefeuille de propriété intellectuelle est un atout précieux, vital pour notre réussite commerciale, et doit être protégé contre la perte, le détournement et la divulgation non autorisée. La propriété intellectuelle et les informations confidentielles comprennent, sans s'y limiter, les brevets, les marques commerciales, les droits d'auteur, les secrets commerciaux, les conceptions de produits, les plans de marketing et de vente, les listes de contacts des clients et des collaborateurs, les données financières et de coûts, les plans et stratégies d'entreprise, les rapports d'exploitation, les informations sur les prix, les informations sur les partenaires commerciaux, la recherche et le développement et les informations sur la propriété.

Nous n'enfreignons pas les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Vous devez vous assurer que les marques, les documents protégés par le droit d'auteur et les autres propriétés intellectuelles d'autrui sont utilisés correctement et uniquement avec l'autorisation de l'intéressé.

Vous ne pouvez copier des documents et du matériel qu'avec une autorisation ou lorsque ce matériel n'est pas protégé par des droits d'auteur.



Pour obtenir des conseils, veuillez vous adresser au département Finance / Legal & Compliance

Sécuriser les informations et les actifs de l'entreprise



# Aidez-nous à protéger nos actifs



Vous ne devez jamais faire de commentaires sur des questions confidentielles ou internes à l'entreprise.

## 6. Sécurisation de nos réseaux et locaux

Nos opérations doivent être correctement sécurisées afin de protéger nos usines et nos locaux, nos systèmes informatiques et nos mots de passe. Ne laissez pas les visiteurs sans escorte ou les zones sensibles sans surveillance ou sans verrou et demandez à d'autres personnes que vous ne reconnaissez pas de s'identifier. Plus important encore, vous devez immédiatement signaler toute activité suspecte à votre manager ou au service RH.

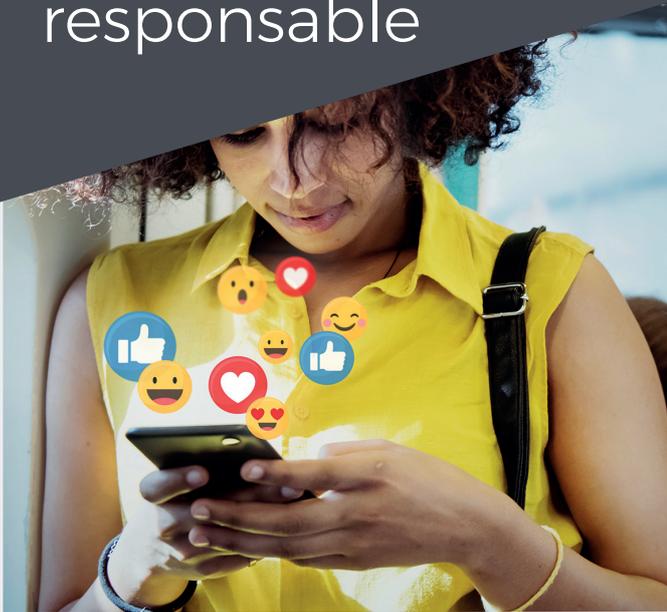
## 7. Utilisation de nos actifs de manière appropriée

Nous mettons à la disposition des collaborateurs une grande variété d'actifs à des fins professionnelles, notamment des ordinateurs, des systèmes de communication et d'autres équipements et matériels. Bien que vous puissiez occasionnellement utiliser certaines de ces ressources pour des activités personnelles occasionnelles, il est de votre devoir de limiter cet usage au minimum et de vous conformer à toutes nos politiques et directives sur l'utilisation d'Internet. Une utilisation personnelle excessive des ressources de Trivium augmente nos coûts et nos dépenses, réduit la disponibilité de ces ressources pour les besoins de l'entreprise et peut avoir un effet négatif sur vos performances au travail et sur celles de Trivium. Vous ne pouvez utiliser aucune de nos ressources en violation des lois.

Vous ne pouvez pas autoriser d'autres personnes, y compris votre famille et vos amis, à utiliser les ressources de Trivium à quelque fin que ce soit. Vous ne pouvez pas utiliser les ressources de Trivium pour visiter des sites Internet contenant un contenu sexuellement explicite, des sites de jeux d'argent ou des sites prônant l'intolérance ou la haine d'autrui. Cette utilisation abusive des actifs constitue une faute pouvant entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement.



# Utilisez les réseaux sociaux de manière responsable



## Communications marketing au nom de Trivium dans le cadre des activités courantes

Nos pratiques en matière de marketing et de vente reflètent notre engagement à traiter de manière honnête et équitable avec nos clients actuels et potentiels. Notre publicité, notre matériel promotionnel et l'emballage de nos produits doivent être justes, factuels, complets, susceptibles d'être justifiés et ne doivent pas tromper ni induire en erreur les clients actuels ou potentiels. Vous ne pouvez pas faire de déclarations fausses ou trompeuses sur nos produits ou services, ou ceux de nos concurrents, dans le cadre d'activités de marketing et de vente.

## 8. Protection de notre image

### Communication au nom de Trivium Packaging en dehors du cadre des activités courantes

Toutes les demandes émanant des médias, des entités législatives ou réglementaires, ou d'autres organismes externes, doivent être adressées à Communications. Les communiqués de presse et les demandes d'interviews des médias commerciaux ou des consommateurs en général ne doivent être faits que par l'intermédiaire de représentants autorisés désignés et doivent être faits sous la direction et avec l'approbation du service Communications.

À moins de recevoir d'autres conseils, vous êtes censé refuser de répondre à toute demande de nouvelles ou d'informations sur Trivium, autres que celles concernant le secteur d'activité.

Veillez vous référer à nos directives concernant la marque et le logo pour l'utilisation correcte de notre identité d'entreprise.

Vous ne devez pas faire de déclarations fausses ou trompeuses sur nos produits ou services, ou ceux de nos concurrents, dans le cadre d'activités de marketing et de vente.

### Utilisation des réseaux sociaux

L'utilisation des réseaux sociaux fait désormais partie de notre vie quotidienne. Vous pouvez décider, ou y être contraints dans le cadre de vos fonctions, de participer à des réseaux sociaux, des forums publics sur les réseaux, des listes de diffusion, etc.

Tous les commentaires doivent être bien informés et relever de votre domaine de compétence. Vous ne devez jamais faire de commentaires sur des questions confidentielles ou internes à l'entreprise, y compris sur des actions en justice en cours impliquant Trivium, nos clients ou nos partenaires.

Vous devez également garder à l'esprit que la publication ou les commentaires sur le contenu en ligne peuvent facilement affecter l'image et la réputation de Trivium, de nos collaborateurs ou de nos partenaires commerciaux. Par conséquent, nous attendons de vous que vous utilisiez les réseaux sociaux de manière responsable et conformément à nos lignes directrices sur les médias sociaux.

Vous ne pouvez pas représenter l'opinion de Trivium sur ces forums de réseaux sociaux, sauf si vous avez reçu une autorisation spécifique. Afin d'éviter toute confusion, vous devez indiquer dans vos messages que les opinions que vous exprimez sont les vôtres et non celles de Trivium.



Pour obtenir des conseils, veuillez vous adresser au département Communications

**TRIVIUM**  
PACKAGING

[triviumpackaging.com](http://triviumpackaging.com)